

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

1. Le conseil municipal a adopté le 3 juillet 2017 ;

Le règlement numéro 2017-455 « Modifiant le règlement de zonage sous le numéro 2006-350 et ses amendements en vigueur afin de modifier diverses dispositions de ce règlement de zonage » ;

2. Ce règlement numéro 2017-455 a été approuvé par la MRC Lac-Saint-Jean-Est, laquelle a émis un certificat de conformité pour ce règlement en date du 13 juillet 2017 ;
3. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;
4. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce vingtième jour de juillet deux mille dix-sept.

Dany Dallaire
Directeur général